

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1375

Artikel: Marché de l'électricité : sous le déguisement du libéralisme, les protectionnistes
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sous le déguisement du libéralisme, les protectionnistes

Si les thuriféraires de l'économie de marché sont nombreux, leur effectif fond sensiblement dès lors qu'il s'agit de concrétiser le principe de la libre concurrence. Illustration à propos du marché de l'électricité.

A LA FIN DE ce mois, l'Union européenne ouvre progressivement son marché de l'électricité. En Suisse, cette ouverture n'interviendra au plus tôt qu'en 2001. Et l'on est encore loin d'un accord sur la forme et le rythme de cette ouverture. Ce n'est pas le moindre des paradoxes de voir l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort) et l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS) freiner des quatre fers la libéralisation de ce marché. Deux organisations qui n'ont cessé par ailleurs de revendiquer de meilleures conditions-cadre en faveur de l'économie et une plus grande liberté d'action face à l'État. La défense des principes s'efface devant celle des intérêts substantiels. En clair, les électriciens cherchent à maintenir le plus longtemps possible leur monopole, donc des tarifs élevés pour le plus grand nombre de leurs clients, de manière à pouvoir amortir certains de leurs coûteux investissements et fidéliser les gros consommateurs par des tarifs préférentiels.

Concurrence et monopoleurs

Jusqu'à présent, la situation de monopole a permis aux producteurs et aux distributeurs, liés par un réseau complexe de participations et d'accords, de fournir l'énergie à un prix fixe, non négociable, à des consommateurs captifs. A l'avenir, producteurs et consommateurs auront libre accès au réseau et ces derniers auront le choix de l'offre la plus intéressante. Car on attend de la libéralisation une baisse des tarifs. Une concurrence que ne voient pas d'un bon œil nos monopoleurs puisqu'elle va les contraindre à une profonde restructuration.

Pour garantir le fonctionnement de ce marché, le Conseil fédéral prévoit la création d'une société nationale chargée de gérer le réseau existant. L'UCS rejette catégoriquement cette solution et propose son propre modèle, une coordination des réseaux qui resteraient aux mains de leurs actuels propriétaires.

Quelle que soit la solution retenue – une seule société indépendante pour le réseau à très haute tension paraît plus rationnelle –, il faut garder à l'esprit que le transport de l'électricité restera une activité de caractère monopolis-

tique: il n'est pas question de construire des réseaux parallèles. Dès lors, c'est à l'État qu'il incombe de réglementer cette activité, comme c'est le cas en Grande-Bretagne et dans les pays scandinaves. L'exemple de l'économie électrique montre à l'évidence que l'introduction de la concurrence ne signifie pas l'effacement de l'État mais au contraire une intervention décidée de sa part pour fixer les règles du jeu. *jd*

JEU DE STRATÉGIE

Le temps béni des colonies

ANNO 1602 est un jeu de stratégie sur ordinateur. Vous arrivez en explorateur dans des îles, genre Caraïbes, et vous devez fonder une colonie en commerçant ou en vous battant avec des concurrents. Il y a aussi des pirates et des indigènes.

En bon cadre d'une administration publique, rien de plus facile pour moi que de construire une ville qui marche, me disais-je *in petto*. Tu parles: ma colonie s'est retrouvée en faillite après une guerre perdue, des investissements non rentables et un trou financier qui se creusait démesurément.

Avec ce genre de jeu, on peut se laisser aller à ses bas instincts. Ah le plaisir de la guerre; voir le rougeolement des canons sur l'écran et la satisfaction d'expédier des bateaux par le fond...

Au début, mes andouilles de colons veulent une chapelle, qu'en athée conséquent je refuse de leur construire. Du coup, la colonie piétine, rien ne fonctionne tant que ce fichu besoin de sacré n'est pas satisfait.

Le mieux, ce sont les indigènes. Il en est de deux sortes, des noirs et des... moins noirs. Sur l'écran, ils courent en tous sens de manière incohérente. Les Européens, eux, sont dignes et posés. En bon anticolonialiste de gauche, j'ai donc décidé de faire avec eux un commerce respectueux. Oui, mais sur leur territoire, il y avait de l'or qu'ils ne voulaient pas céder, et ce précieux métal procure un certain avantage...

Que fit le soussigné? À sa grande honte, une bonne guerre d'extermination: plus de natifs et à lui les pépites. Mais ce n'est qu'un jeu... *ig*